

OBJET : Contrat pour l'eau de la vallée de l'Yverres aval et du Réveillon -
Elaboration d'un contrat global / contrat de bassin par le S.I.A.R.V. -
Désignation des représentants de la Commune au comité de pilotage du
contrat.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations cadres sur l'eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Ile-de-France et des Conseils Généraux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne,

VU la présentation faite le 2 avril 2009 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et les Conseils Généraux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne sur l'invitation du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (S.I.A.R.V.),

VU que l'Yverres et ses affluents constituent un territoire hydrographique appartenant à l'unité hydrographique UH/ME HR 102,

VU le classement de l'Yverres en Masse d'Eau Modifiée/Fortement Modifiée et un retour au Bon Etat Ecologique à l'horizon 2021,

VU l'ampleur de la tâche à réaliser pour y parvenir, il a été décidé de proposer aux différents acteurs concernés, l'élaboration d'un Contrat Global/Contrat de Bassin versant (contrat permettant l'optimisation des taux d'aides financières) sur le périmètre assis sur les masses d'eau HR 102, HR 103 et une partie HR 73B (Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron),

VU que le SIARV s'est proposé comme porteur de ce contrat et d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'élaboration,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,

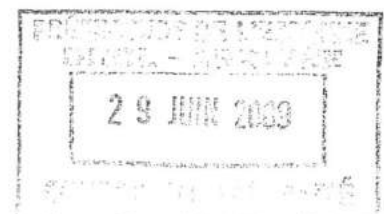
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



A la majorité des voix (ne participent pas au vote : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL),

ACCEPTE d'intégrer la démarche de contrat global du bassin versant qui devra aboutir à un programme pluriannuel sur 4 ou 5 ans de travaux à réaliser dont la maîtrise d'ouvrage sera du ressort de la collectivité compétente en la matière,

CONFIE au SIARV la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document et le portage de ce projet,

DESIGNE :

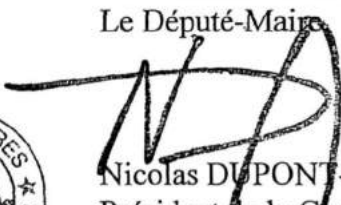
- Madame Catherine DEGRAVE, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement et des Travaux,
- Madame Gaëlle BOUGEROL, Conseiller Municipal chargé des affaires scolaires,

comme représentantes de la commune d'YERRES dans le comité de pilotage de ce contrat, chargées d'en rapporter l'avancement à la présente assemblée délibérante.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 29-6-09
et de la publication le 3-7-09
Le Maire,



